

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 3 DECEMBRE 2009

Sous la Présidence de Monsieur **Lucien DEBLAY**, Président.

La réunion du Conseil Communautaire a eu lieu à **GIRECOURT SUR DURBION** à **20 heures 30**.

Nombre de Membres présents : 19 Titulaires, 13 Suppléants.

Nombre de Membres excusés : 6 Titulaires, 10 Suppléants.

Nombre de Membres absents : 2 Suppléants.

Le quorum est atteint (**32 votants : 19 titulaires et 13 suppléants**)

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Les convocations par mail ont été adressées aux délégués ayant donné leur adresse et leur accord lors de la réunion du conseil communautaire du 24 septembre 2009. Quelques difficultés pour ouvrir la pièce jointe, à l'avenir la pièce jointe sera en format PDF. Mesdames et Messieurs les Maires souhaitent également recevoir une convocation par mail en mairie.

Secrétaire de séance : Madame Mariette RENARD a été nommée secrétaire, à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 24 septembre 2009.

Monsieur Lucien DEBLAY soumet, à l'approbation des délégués communautaires, le compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire en date du 24 septembre 2009. Ces derniers se prononcent favorablement sur ledit document.

Monsieur le Maire de Méménil nous fait part de la démission de Madame Marie COLLOT en tant que déléguée titulaire auprès de la Communauté de Communes de l'ADP.

Par délibération du 13 novembre 2009 le Conseil Municipal de Méménil a élu Madame Michelle RIVAT déléguée titulaire auprès de la Communauté de Communes de l'ADP en remplacement de Madame Marie COLLOT.

Monsieur Lucien DEBLAY propose ensuite de :

- N'étant pas en possession de tous éléments supprimer la délibération ZRR.
- Ajouter le renouvellement du poste d'Elodie COUAILLER chargée de mission tourisme.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité ces modifications à l'ordre du jour prévu.

Monsieur Lucien DEBLAY aborde ensuite les points suivants de l'ordre du jour, à savoir :

Ordre du jour :

- 1) **Création et adhésion** : au Syndicat Mixte du Tourisme en ADP et en Vallée de la Vologne.
- 2) **Adhésion** : Compétence Bois et Energie Pays d'Epinal Cœur des Vosges.
- 3) **Modification des statuts** : Pays d'Epinal Cœur des Vosges
- 4) **Convention** : Renouvellement de la mise à disposition de la médiathèque
- 5) **Convention** : CAUE
- 6) **Convention** : ATESAT
- 7) **Voirie** : Délibération pour subvention au Conseil Général
- 8) **Délibération** : Indemnité de conseil au percepteur
- 9) **Délibération** : Durée de l'exonération des taxes à fiscalité directe locale et professionnelle dans le cadre du classement de la Communauté de Communes en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

10) **SDANC** : Adhésion Croix aux Mines – retrait Hadol – Coussey

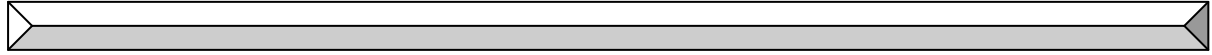
11) **SICOVAD** : Adhésion Dounoux - Uzemain

12) **Rémunération** : modifications

13) **Communication sur** :

- ↪ Voirie.
- ↪ Office du tourisme
- ↪ Assainissement
- ↪ Pistes VTT

14) **Informations et questions diverses.**



1°) **Création et adhésion au Syndicat Mixte du Tourisme en ADP et en Vallée de la Vologne.**

Ce syndicat aura pour fonctions de créer et porter l'Office du Tourisme intercommunautaire, il sera représenté par des élus et des professionnels. Aucune rémunération ne sera versée au Président et aux vice Présidents. La commission tourisme s'est réunie environ 30 fois depuis 2006 (notamment avec la CCVV et les professionnels).

Le siège sera fixé à la CCVV - 4 rue de la 36^{ème} Division US à BRUYERES.

Le syndicat sera représenté comme suit :

↪ CCADP	4 titulaires	4 suppléants
↪ CCVV	6 titulaires	6 suppléants

La répartition du coût se fera au prorata de la population et au potentiel fiscal à savoir : 20 % pour la CCADP et 80 % pour la CCVV.

Vu la délibération du conseil communautaire n°29/2009 en date du 18 Juin 2009, concernant la création et la gestion d'un office de tourisme intercommunautaire.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

ACCEPTE, par 17 voix POUR, 3 CONTRE, 3 ABSTENTIONS,

La création et l'adhésion au Syndicat Mixte « Tourisme en ADP et en Vallée de la Vologne » dont les statuts sont joints en annexe.

Renouvellement du poste d'Elodie COUAILLER.

Le Président propose de renouveler le contrat Elodie COUAILLER chargée de mission et de s'aligner sur la Communauté de Communes de la Vallée de la Vologne son employeur qui a créé un poste d'Agent de Développement Touristique et de prolonger son contrat jusqu'au 05/07/2012 inclus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité le renouvellement du poste d'Elodie COUAILLER en Agent de Développement Touristique jusqu'au 05/07/2012 inclus.

2°) **Adhésion : Compétence Bois et Energie au Syndicat Mixte du Pays d'Epinal Cœur des Vosges.**

Après présentation par les techniciens du Syndicat Mixte du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges de la compétence optionnelle « Forêt-Bois-Energie » traitant des 3 points suivants :

- 1) Volume de bois mobilisable sur le territoire du Pays (225 communes forte couverture forestière du territoire ≈ 40.80 %, volume estimé entre 24 850 et 32 750 tonnes par an).
- 2) Projet de schéma de plate forme de stockage « Bois Energie » à l'échelle du Pays.
- 3) Existence de deux chartes forestières sur le territoire du Pays et regroupées par lui en vue d'une étude complémentaire à réaliser et qui portera sur le bois d'œuvre, le bois d'industrie, le tourisme en forêt, la biodiversité et des activités récréatives en forêt.

Après discussion et débat il n'est pas apparu actuellement envisageable pour les membres du Conseil Communautaire de devenir maître d'ouvrage d'un projet issu de la charte forestière.

Décision prise à l'unanimité des voix par les délégués communautaires de la CC ADP.

3°) Modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays d'Epinal Cœur des Vosges.

Monsieur le Président fait part aux membres du conseil communautaire du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges, invitant le conseil communautaire à se prononcer sur :

LES MODIFICATIONS DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES, LIEES :

1. A la nouvelle situation de la communauté de communes de la Moyenne Moselle, à savoir :

L'acceptation de l'extension du périmètre de ladite Communauté de Communes avec l'intégration des communes de Marainville sur Madon et Xaronval.

2. Au retrait de la commune de Xaronval en tant que commune isolée des membres du Syndicat Mixte du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges.

TELLES QU'ELLES FIGURENT DANS LA DELIBERATION N° 59/2009 DU COMITE DU 5 OCTOBRE 2009.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité, les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges, tels que rédigés dans la délibération n° 59/2009 du Comité Syndical du 5 octobre 2009.

4°) Renouvellement de la convention de la mise à disposition de la médiathèque de Fontenay

Monsieur le Président informe les délégués qu'il faut renouveler la convention avec la commune de Fontenay pour la mise à disposition et l'entretien de l'espace informatique pour l'année 2010.

La Mairie de Fontenay nous a informés qu'elle maintenait le même tarif que l'année 2009.

Dépenses annuelles 14 845 € = cours informatique, maintenance et mise à disposition de la médiathèque.

Recettes annuelles 1 100 € = inscriptions aux cours d'informatique.

Intervention de monsieur Francis AUBERT qui soulève le problème du besoin de Tony VIRGAL auprès des enseignants.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec la commune de Fontenay pour la mise à disposition et l'entretien de l'espace informatique pour l'année 2010.

Les crédits seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2010 pour la réalisation de l'opération.

5°) Ravalement de façades : renouvellement de la convention avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Vosges (CAUE) pour l'année 2010.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention pour l'année 2010 avec Monsieur le Président du CAUE des Vosges,

ACCEPTE à l'unanimité la participation forfaitaire d'intervention qui sera versée au CAUE au titre d'une contribution générale à l'activité de l'association.

Les crédits correspondant seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2010.

6°) Renouvellement convention ATESAT.

Vu la loi M.U.R.C.E.F. n°2001-1168 du 11 décembre 2001-III (mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier), article 7-1, en application de la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le décret n°2002-1209 du 27 septembre 2002 relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes et de leurs groupements et pris pour l'application du III de l'article 1^{er} de la loi du 11 décembre 2001, portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE, le renouvellement pour la période 2010 – 2012 de la convention Assistance technique fournie par l'Etat aux collectivités pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT).

AUTORISE, le Président :

- à approuver le contenu, les modalités de mise en œuvre, le coût, et les responsabilités respectives qui découlent du projet de convention,
- à signer la convention,
- à prendre toutes décisions concernant le règlement de la présente mission dans la limite des crédits inscrits au budget.

7°) Voirie : Programme 2010 Demande subvention au Conseil Général :

Dans le cadre du programme voirie 2009, le Conseil Général des Vosges a accordé une subvention pour les voies VC 204 de Gugnécourt et VC 2 de Nonzeville.

Concernant les voies VC8 de Dompierre et VC1 de Fontenay, à l'heure actuelle la Communauté de Communes n'a pas reçu de réponse du Conseil Général quant à leur subventionnement.

Le Président propose, en cas de refus d'accord de subvention par le Conseil Général, d'inclure les voies VC8 de Dompierre et VC1 de Fontenay au programme voirie 2010.

Aussi, dans le cadre de l'ATESAT, les services de la DDEA ont indiqué à la Communauté de Communes que la voie VC5 de Fontenay nécessitait une couche de roulement qui devrait être réalisée rapidement.

Suite à cette information, le Président propose d'ajouter la voie VC5 de Fontenay au programme voirie 2010.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

EMET, à l'unanimité un avis favorable à la réalisation des travaux de voirie programme 2010

- **VC 8** - de DOMPIERRE
- **VC 1** - de FONTENAY
- **VC 5** - de PADOUX
- **VC 6** - de PADOUX
- **VC 3** - de DESTORD
- **VC 5** - de FONTENAY

Et AUTORISE, le Président à demander une subvention au Conseil Général des Vosges.

8°) Indemnité de conseil au Comptable du Trésor:

Le Président propose de renouveler l'indemnité de conseil à Monsieur Christian BEAUREGARD comptable du Trésor.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité de verser au comptable du trésor l'**indemnité de conseil** pour l'année 2008 **soit 356.51 €**.

9°) Avis sur demandes d'adhésion concernant le Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif.

Monsieur le Président fait part aux membres du Conseil Communautaire du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Assainissement Non Collectif invitant le Conseil Communautaire à se prononcer sur divers retraits et adhésions au Syndicat.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE, le retrait des Communes de : **Hadol et Coussey**

ACCEPTE, l'adhésion des Communes suivantes : **La Croix aux Mines et Pleuzevain**

10°) Avis sur demandes d'adhésion concernant le SICOVAD

Monsieur le Président fait part aux membres du Conseil Communautaire du courrier de Monsieur le Président du SICOVAD invitant le Conseil Communautaire à se prononcer sur :

- la demande d'adhésion des communes de Dounoux et Uzemain.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, les adhésions précitées.

11°) Modification de l'indice de rémunération de l'Agent de Développement :

Modification salaire de la Secrétaire Comptable

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de porter l'indice brut de rémunération de l'Agent de Développement à **450**, Indice majoré **395**, à compter du **1^{er} Janvier 2010**.

DECIDE, à l'unanimité, de porter le salaire de la secrétaire comptable à environ 760 € net, à compter du **1^{er} Janvier 2010**.

AUTORISE le Président à signer les avenants aux contrats correspondant à cette modification.

12°) Communication :

↳ Voirie

Les travaux de voirie programme 2009 sont reportés en 2010.

Pour information : le contrat de l'entreprise Georgel se termine en 2010

↳ Office du tourisme

La CCVV a loué à compter du 1^{er} décembre 2009 un local au centre de Bruyères anciennement la Sté ONIS informatique

↳ Assainissement

11 communes ont accepté de délégué leur compétence à la CCADP et une commune a refusé.

Madame Demortier nous a précisé, par téléphone, que Nonzeville serait classé en P1. Dès que l'Agence de l'Eau nous aura confirmé, par courrier, la classification des communes prioritaires, à savoir : Dompierre, Sercoeur et Nonzeville, un assistant maître d'ouvrage sera recruté.

La réunion avec l'Agence de l'Eau, le Conseil Général, le SDANC et la CCADP n'est pas encore définie mais devrait avoir lieu mi Janvier et la réunion public à Padoux se tiendrait en février 2010.

↳ Pistes VTT

Les pistes VTT de l'ADP ont été raccordées aux pistes VTT créés par le Pays d'Epinal Cœur des Vosges soit environ 1300 Km. (1^{er} grand site de Lorraine).

13°) Questions diverses :

↳ Réunions :

Le Président propose l'échéancier suivant :

2^{ème} lundi " " du bureau.

2^{ème} jeudi " " du conseil communautaire

Présentation des Vœux le 7 janvier 2010.

↳ Panneaux VTT :

Toujours en attente d'une réponse de l'association des Maires.

↳ Conseil des Jeunes :

Actuellement un projet vidéo est en cours. Avec le soutien de la CCADP ,le Conseil de Jeunes a mis en place un partenariat avec Images Plus :

- ☆ formation de 2 jeunes à la technique de la vidéo au sein d'Images Plus,
- ☆ la réalisation de reportages avec l'aide des techniciens,
- ☆ le montage du film à Images Plus,
- ☆ la diffusion du reportage sur la chaîne départementale d'Images Plus.

Le premier reportage sera sur le thème de l'intergénération. Cette thématique a été retenue afin de favoriser les liens et les échanges entre les générations. Dès début 2010, les jeunes prendront contact avec les personnes âgées du territoire afin de leur proposer un interview sur des souvenirs qu'ils aimeraient évoquer (leur ancien métier).

L'atelier vidéo devrait permettre de redynamiser le groupe de jeunes.

↳ OPAH :

Plus que 110 jours – prochaine permanence le 10 décembre à Méménil.

↳ Communication :

Bulletin communautaire : nouvelle présentation.

Evénementiel : sera réalisé sous forme de calendrier.

Site internet : revu.

Maison de l'Emploi : change de logo et de nom ⇒ Maison de l'Emploi et des Services Publics.

Actuellement l'ADP est en relation avec 4 créateurs d'entreprises.

A la suite de ces informations, l'ordre du jour étant épuisé, le Président Lucien DEBLAY, lève la séance à 23 heures 30.

Il est proposé à chaque Délégué Communautaire de bien vouloir faire ses observations éventuelles concernant ce compte-rendu avant le 31 Décembre 2009.
